

producteur. Quand il amène ses animaux à l'abattoir, il doit accepter la classification et le prix que lui offre l'acheteur à l'abattoir. Le bétail est ensuite vendu, et comme le producteur n'a aucune certitude que ses animaux sont classifiés convenablement, il doit accepter le prix et la classification qu'on leur attribue.

Ces deux mesures nous tiennent à cœur et je les mentionne parce qu'elles contribueront grandement à redonner confiance aux agriculteurs canadiens en leur prouvant que le gouvernement actuel compte veiller à ce que cet important secteur de notre population reçoive sa juste part du revenu national. Il me paraît impossible qu'il reçoive cette juste part si l'on ne prend pas ces deux mesures. J'exhorte sincèrement le gouvernement à le faire pour prévenir tout nouveau déclin et tout accroissement des souffrances de ceux qui attendent du gouvernement un remède à cette grave situation. Je ne puis trop insister sur l'importance et la gravité de cette question, et le gouvernement ferait preuve de grande sagesse s'il prenait immédiatement les deux mesures que j'ai mentionnées.

**M. Murphy (Westmorland):** Monsieur le président, j'aimerais prendre la parole à propos de la présente motion car j'ai essayé de découvrir ce qu'il en était à propos de la promesse d'une somme d'argent qui devait servir à payer le travail supplémentaire exécuté par les employés des chemins de fer Nationaux du Canada à Moncton et dans d'autres gares.

Le 10 juillet 1957, Son Honneur M. M. Baig, maire de Moncton, l'honorable Joseph Bourgeois, ministre sans portefeuille dans le gouvernement du Nouveau-Brunswick, et moi-même avons adressé un télégramme à neuf des membres du cabinet actuel pour protester contre les mises à pied dans les ateliers et pour demander qu'on étudie de nouveau la question et qu'on recommande l'aménagement de nouvelles installations ferroviaires à Moncton. Cette demande n'avait rien d'extraordinaire puisque le ministre actuel des Transports, il y a quelques années à peine, venu à Moncton à titre de président de l'Association progressiste-conservatrice, disait que ces congédiements étaient à la fois déplorables et non nécessaires.

Cependant, quand je lui en parle maintenant, sa réponse n'est plus la même. Bien qu'il persiste à déplorer ces congédiements, il déclare maintenant, sans s'attarder sur la question, que ces mises à pied sont parfois nécessaires. Apparemment, il est d'avis que les chemins de fer Nationaux, à Moncton et à d'autres endroits, doivent, à l'occasion, congédier des employés. Je reconnais que c'est vrai dans les circonstances actuelles mais, à

mon avis, comme au sien, cette mesure serait inutile si l'on fabriquait et si l'on réparait autant de matériel aux ateliers de Moncton,—en particulier de matériel des wagons-restaurants,—qu'on avait l'habitude d'y fabriquer et d'y réparer; il y aurait plus d'emplois disponibles et il ne serait pas nécessaire de congédier ces hommes.

Lorsqu'on a proposé le congédiement d'employés des chemins de fer Nationaux, il y a deux ou trois ans, le ministre actuel des Transports, alors président de l'Association progressiste-conservatrice, aurait, selon les journaux, donné l'explication suivante des congédiements:

M. Hees a déclaré que la situation, pour ce qui est des congédiements de ces ateliers, se trouvait aggravée parce que les travaux étaient confiés à des usines de Montréal où ces occasions supplémentaires d'emploi ne pouvaient guère avoir d'importance.

Apparemment, on ne manque pas de travail à Montréal. Je reviens au compte rendu des journaux:

Cependant, a-t-il dit, c'est un dur coup pour la région de Moncton.

Si tel était le programme de son parti à l'époque,—le ministre actuel était alors président de l'Association progressiste-conservatrice,—ce programme devrait être le même aujourd'hui qu'il est ministre des Transports.

En réponse à notre télégramme et à de nombreuses autres dépêches adressées au ministre à ce même propos, on nous a informés que des fonds seraient mis à la disposition des chemins de fer Nationaux du Canada pour leur permettre d'exécuter ce travail supplémentaire dans leurs propres ateliers. Quand j'ai quitté Moncton il y a peu de temps, les hommes congédiés étaient encore sans travail. Le ministre nous dit que l'offre faite aux chemins de fer Nationaux du Canada en vue de l'exécution d'un tel programme est encore valable mais, apparemment, ses obligations envers ces hommes qui sont maintenant oisifs dans les rues de Moncton ne vont pas plus loin. Soit dit en passant, quelques-uns d'entre eux m'ont dit qu'ils avaient voté pour les conservateurs-progressistes.

La population de ma circonscription, celle d'autres endroits où le National-Canadien a des établissements, et moi-même voulons savoir combien d'argent le gouvernement actuel a affecté à des travaux supplémentaires pour les ateliers de Moncton du National-Canadien et quelle somme il veut affecter à cette même fin dans d'autres endroits où le National-Canadien a des ateliers. Je voudrais qu'on me dise si on va mettre bon ordre à cette situation ou si le ministre n'a pas l'intention d'aller plus loin.